



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 mars 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 21 Février 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 Mars 2000

**Appel d'offres fourniture de sacs biodégradables pour le tri sélectif des
déchets fermentescibles**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.

Excusés :

Adjoints :

Mme Marie-Josèphe SOULISSE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200107

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2000

Nettoiemnt Parc Auto

**Appel d'offres fourniture de sacs biodégradables pour le tri
sélectif des déchets fermentescibles**

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort a développé depuis 1994, en porte à porte, la collecte sélective des déchets fermentescibles.

Rappelons que la Ville souhaite capter par cette collecte sélective, essentiellement la fraction fermentescible des ordures ménagères.

Les déchetteries étant destinées à accueillir les déchets végétaux et de jardin.

Pour faciliter le tri des déchets fermentescibles des ménages, il est proposé de leur mettre à disposition, périodiquement, des bacs biodégradables.

La distribution de ces sacs serait faite régulièrement par les emplois jeunes "Ambassadeurs du Tri" dans le cadre de leur mission de sensibilisation au tri.

Par ailleurs, des sacs biodégradables de grand volume seront mis à disposition des collectivités, restaurants d'entreprise, pour le tri des déchets compostables, restes de repas et de préparation de repas.

Je vous propose de lancer un appel d'offres pour la fourniture de sacs biodégradables.

L'Agence pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie sera sollicitée pour subventionner ces sacs destinés à la collecte sélective.

Le budget sera prévu au BP 2000.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à :

- approuver le dossier de consultation des entreprises
- lancer la procédure d'appel d'offres
- signer les marchés à intervenir.
- solliciter les subventions auprès de l'ADEME.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 42 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)